

A l'aller depuis la RN19 : L'avenue du général Galieni, L'avenue Pauline, L'avenue Marie Amélie, La rue Cheret donnant directement sur la piste cyclable de la Rue du Port

Pour le retour une petite variante : Afin d'éviter l'Avenue du Général Gallieni assez chargée, le cycliste pourra passer à la suite de l'avenue Paulie par la rue Anatole France et tourner à droite dans la rue Octave du Mesnil et rejoindre la rue de Paris par la rue Felix Maire.

Conditions pour que l'aménagement soit utilisé : Cet itinéraire n'est valable que si une signalisation depuis la RN19 et depuis la rue du Port est ajoutée. De même, au niveau du tracé le long de cet itinéraire il est nécessaire de signaler la continuité du parcours (comme entre l'avenue Pauline et l'avenue Marie Amélie).

Remarques générales :

- ⊗ Pour les personnes souhaitant éviter la circulation cet itinéraire est plus sympathique que les autres routes aussi bien dans un sens que dans l'autre. Il faudra néanmoins appuyer sur les pédales pour remonter l'avenue Marie Amélie)
- ⊗ Pour les cyclistes pressés venant du nord de la RN19, ou souhaitant s'y rendre, l'itinéraire proposé est à la fois sûr et direct.
- ⊗ Par contre pour les cyclistes venant au sud de la place de l'Eglise, ou souhaitant s'y rendre, le détour est important par rapport à l'avenue de Verdun.

Recommandation

Il serait donc intéressant de prévoir, en plus de cet itinéraire, un aménagement cyclable sur l'avenue de Verdun à double sens et le prolonger sur le pont.